

Bruxelles, le 18/06/2026

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE « ARTIGNY »
QUI S'EST TENUE EN DATE DU JEUDI 18 JUIN 2026

L'an 2026, le 18 juin, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de la résidence « Artigny » (BCE : 843.019.872) Boulevard Edmond Machtens 121-125 à 1080 Molenbeek en la salle de réunion « Bowling Bowlmaster » située Rue Auguste Van Zande 45 - 1080 Molenbeek.

Le vote se fera à main levée, ce qui a été convenu en début de séance avec l'accord de l'ensemble des copropriétaires présents ou représentés. Les décisions prises par la présente Assemblée Générale s'imposent à tous les copropriétaires, qu'ils soient présents, représentés ou absents.

1. PRESENCES ET QUORUM

La séance est ouverte à 17H11

Le gestionnaire, représentant CEGI SRL, souhaite la bienvenue aux copropriétaires présents et annonce que les deux quorums prévus par la loi ne sont pas nécessaires pour la bonne tenue de l'assemblée générale en seconde séance.

	Total Immeuble	Présent	Représenté	Total
Nombre de quotités	10.000	3.414	1.880	5.294
Nombre de propriétaires	52	18	11	29

L'Assemblée peut donc valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

CABINET D'EXPERTISE & GESTION IMMOBILIERE

Agence Bruxelles-Sud (Siège social) - Chaussée d'Alsemberg, 614A-616 à 1180 Uccle
Agence La Cambre - Boulevard de la Cambre, 28 à 1000 Bruxelles

T. + 32 (0)2 346 03 24 - Service d'urgence + 32 (0)475 70 56 14 - E. info@immo-cegi.be
Agent Immobilier agréé IPI : 505.833 - RPM Bruxelles - TVA BE 0421 861 809



2. CONSTITUTION DU BUREAU : Nomination du président de séance et du scrutateur

Conformément aux prescrits de la loi sur la Copropriété, le syndic signale qu'un copropriétaire doit nécessairement présider la réunion. Monsieur ORBAN est proposé pour assurer ce rôle. Ce dernier accepte et obtient l'accord de l'Assemblée Générale.

Page | 2

Aussi, le syndic fait appel à un scrutateur afin de vérifier la liste de présence ainsi que les votes intervenus en cours de séance. Madame HANSSENS assurera ce rôle.

Le syndic assurera le rôle du secrétaire.

3. RAPPORT DE GESTION PAR LE SYNDIC CEGI SUR L'EXERCICE 2025 501/01/2025 AU 31/12/2025) ET EVALUATION DES CONTRATS DE FOURNITURE REGULIERES

Le syndic fait état des dépenses extraordinaires réalisé.

➤ Aspect technique

- Remplacement d'une prise électrique et de luminaires par PTP Concept
- Intervention au niveau des batterie de secours par COMES sprl
- Remplacement d'un bouton Push par COMES sprl
- Remplacement d'un ferme porte et remplacement de Cylindre par NICOLIS
- Intervention sur les parlophones par Parle-au-phone
- Enlèvement d'encombrant par la société de nettoyage.
- Traitement des nuisibles par Dicloloabo

➤ Dépôt d'encombrant

Dans la période du 01/03/2025 au 28/02/2026 un total de 24 dépôts d'encombrants ont donné lieu à une contrepartie financière d'un montant total de 3.600€ en faveur de la copropriété.

Il est rappelé que l'ensemble des cartons doivent être déplié et mis dans les conteneurs jaunes. Tout dépôt dans les couloirs ou à côté des poubelles n'est pas toléré. Il est également souligné que le dépôt de bouteilles d'oxygène ou de gaz est formellement interdit. Les copropriétaires / occupants doivent obligatoirement déposer leur bouteille vide dans un centre de collecte dédié.

D'un point de vue technique et administratif, les contrats réguliers sont détaillés et évalués ci-après, à savoir :

CABINET D'EXPERTISE & GESTION IMMOBILIERE

Agence Bruxelles-Sud (Siège social) - Chaussée d'Alseberg, 614A 616 à 1180 Uccle
Agence La Cambre - Boulevard de la Cambre, 28 à 1000 Bruxelles

T + 32 (0)2 346 03 24 - Service d'urgence + 32 (0)475 70 56 14 - E info@inmo-cegi.be
Agent Immobilier agréé IPI : 505 833 - RPM Bruxelles - TVA BE 0421 861 809

Objet contrat	Fournisseur	Montant Annuel
Assurance habitation	HDI	18.760,52€
Assurance Protection Juridique	EUROMEX	1.450,00€
Maintenance Ascenseur	OTIS	6.444,06€
Contrôle périodique	AIB-VINCOTTE	1.850,14€
Nettoyage des communs	CLEAN UP	34.790,76€
Entretien des jardins	BELHORIZON	4.356,00€
Porte de garage	VIPER DOOR	406,81€
Entretien Adoucisseur	EURODYNAMICS	203,50€
Entretien chaufferie	COLLARD-EDEC	2.582,04€
Gestion des poubelles	BXL PROPRETE	217,80€
Relevé consommation de chauffage /eau	TECHEM	4.013,73€
Protection incendie	SOMATIFIE	266,26€
Syndic	CEGI srl	15.534,76€

Page | 3

Monsieur KASEREKA KYAVURYIRWE -SYAKOLA (180) et Monsieur DARKAOUI (230) intègrent l'assemblée. Quotités présente : 5.704 /10.000eme

4. COMPTABILITE

4.1. Rapport du vérificateur aux comptes

Le vérificateur aux comptes, Monsieur Festraets, fait part de son rapport et recommande l'assemblée à valider les comptes 2025 - 2026 au bilan arrêté au 28/02/2026.

4.2. Approbation des comptes 2025/2026 - période du 01.03.2025 au 28.02.2026 - et du bilan arrêté au 28 février 2026

L'assemblée est invitée à approuver les comptes.

Il est procédé au vote.

Quorum requis : Majorité absolue (soit 50 % + 1 quotité).

Résultats des votes :

% Pour :	100,00
% Contre :	0,00
% Total :	100,00

* Le détail des votes est annexé au présent Procès-Verbal.

Décision : L'assemblée décide d'approuver les comptes 2025/2026 - période du 01.03.2025 au 28.02.2026 - et du bilan arrêté au 28 février 2026

CABINET D'EXPERTISE & GESTION IMMOBILIERE

Agence Bruxelles-Sud (Siège social) - Chaussée d'Alseberg, 614A-616 à 1180 Uccle
Agence La Cambre - Boulevard de la Cambre, 28 à 1000 Bruxelles

T. + 32 (0)2 346 03 24 - Service d'urgence + 32 (0)475 70 56 14 - E. info@immo-cegi.be
Agent Immobilier agréé IPI : 505.833 - RPM Bruxelles - TVA BE 0421 861 809

4.3. Arriérés de charges - Etat de la situation

Le syndic fait part des arriérés des charges au 31/05 2026 qui s'élevaient à 19.944,14€ et réparti comme suit.

- DARKAOUI	→ 933,57€
- MUTUZA TAMBWE - MINGIELE	→ 529,97€
- CHAMOUN - EL HADJ	→ 1.782,09€
- HONINCKX	→ 1.666,63€
- MEURIS - DESMET	→ 1.411,96€
- ALALI ANAS - RAZZOOK	→ 1.260,74€
- SONJEAU Muriel	→ 541,19€
- SILVERGEST	→ 423,90€
- TOURNEUR - MASY	→ 512,79€
- VAN LERBERGHE	→ 4.861,14€
- VAN VLAENDEREN	→ 481,20€
- KOLA	→ 1.229,39€
- M. PAOLINI	→ 3.383,28€
- LAMINE	→ 926,29€

Page | 4

Le syndic rappelle à l'ensemble des propriétaires que les appels de provisions et rappels de paiement sont envoyées via l'adresse mail « noreply@sogis-syndic.be ». Le syndic demande aux copropriétaires de bien vérifier les SPAM dans leur boîte mail.

Les copropriétaires sont invités à régulariser leur situation comptable dans les plus brefs délais. Tous renseignements peuvent être obtenu auprès de la comptabilité et Monsieur ROMERO via jc.romero@immo-cegi.be ou 02/346 03 24 (entre 9H et 12H).

5. DECHARGES A DONNER

5.1. Conseil de Copropriété

Pour rappel, le conseil de copropriété est composé de Mesdames HANSSENS, EL HADJ et Monsieur ORBAN.

Il est procédé au vote.

Quorum requis : Majorité absolue (soit 50 % + 1 quotité).

Résultats des votes :

% Pour :	100,00
% Contre :	0,00
% Total :	100,00

* Le détail des votes est annexé au présent Procès-Verbal.

Décision : L'assemblée donne décharge au conseil de copropriété.

CABINET D'EXPERTISE & GESTION IMMOBILIERE

Agence Bruxelles-Sud (Siège social) - Chaussée d'Alsemberg, 614A-616 à 1180 Uccle
Agence La Cambre - Boulevard de la Cambre, 28 à 1000 Bruxelles

T. + 32 (0)2 346 03 24 - Service d'urgence + 32 (0)475 70 56 14 - E. info@immo-cegi.be
Agent Immobilier agréé IPI : 505.833 - RPM Bruxelles - TVA BE 0421 861 809

5.2. Commissaire aux comptes

Pour rappel, Monsieur FESTRATS s'est chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025/2026.

Il est procédé au vote.

Page | 5

Quorum requis : Majorité absolue (soit 50 % + 1 quotité).

Résultats des votes :

% Pour :	100,00
% Contre :	0,00
% Total :	100,00

* Le détail des votes est annexé au présent Procès-Verbal.

Décision : L'assemblée donne décharge au vérificateur aux comptes

5.3. Syndic CEGI SRL

Il est procédé au vote.

Quorum requis : Majorité absolue (soit 50 % + 1 quotité).

Résultats des votes :

% Pour :	100,00
% Contre :	0,00
% Total :	100,00

* Le détail des votes est annexé au présent Procès-Verbal.

Décision : L'assemblée donne décharge au syndic CEGI SRL

6. REFECTION DE LA TOITURE PRINCIPALE ET DES TOITURES - TERRASSES DU 8^{ème} ETAGE (PENTHOUSE) - ETAT DU DOSSIER

Monsieur Henaut fait part de l'état d'avancement technique et administratif du dossier aux de rénovation des façades par la société VIMAR et réponds aux questions formulées par les copropriétaires.

- Entrepreneur : VIMAR
- Architecte: JCP Architecte - M. Perrin

➤ Aspects financiers

Le budget global voté s'élevait à 600.000€.

22 copropriétaires souhaitent financer sur fonds propre (252.600€)

30 copropriétaires souhaitent financer les travaux par emprunt bancaire. (347.400€)

CABINET D'EXPERTISE & GESTION IMMOBILIERE

Agence Bruxelles-Sud (Siège social) - Chaussée d'Alseberg, 614A-616 à 1180 Uccle
Agence La Cambre - Boulevard de la Cambre, 28 à 1000 Bruxelles

T. + 32 (0)2 346 03 24 - Service d'urgence + 32 (0)475 70 56 14 - E. info@immo-cegi.be
Agent Immobilier agréé IPI : 505.833 - RPM Bruxelles - TVA BE 0421 861 809

✓ Financement sur fonds propre :

Un appel de fonds a été envoyé à l'ensemble des copropriétaires concerné début juin 2026 avec un délai de paiement de 3 mois. Les fonds doivent être payé sur le compte n°BE83 3104 3335 9815 (compte épargne appartenant à la copropriété.

✓ Financement bancaire :

Page | 6

Le syndic informe les copropriétaires des différentes difficultés rencontrées dans le cadre de l'obtention des accords nécessaires à la mise en place du financement bancaire, et ce malgré un premier accord de principe obtenu auprès de l'organisme financier BELFIUS.

En effet, l'assurance-crédit ATRADIUS, exigée par la banque, a bloqué le dossier en raison d'un taux d'arriérés jugé trop élevé au sein de la copropriété.

À la suite d'un suivi individualisé des copropriétaires concernés ainsi que de nombreux échanges avec ATRADIUS, particulièrement longs et complexes, la copropriété a finalement obtenu l'accord de l'assureur-crédit en date du 14 avril 2026. Le montant de la prime d'assurance s'élève à 24.184,47 €, réparti entre les copropriétaires ayant opté pour le financement bancaire.

Par ailleurs, du côté de BELFIUS, le syndic n'a bénéficié d'aucun suivi de la part du gestionnaire du dossier pendant plusieurs mois, malgré des rappels réguliers et plusieurs plaintes introduites directement par CEGI SRL auprès de la banque. Le 2 juin 2026, BELFIUS a procédé au remplacement du gestionnaire en charge du dossier. Dès lors, l'ensemble du dossier de financement a dû être actualisé et réintroduit auprès de l'établissement bancaire.

À ce jour, le syndic est toujours dans l'attente de l'accord définitif de BELFIUS afin de pouvoir finaliser le financement et procéder à la signature des documents nécessaires au démarrage du chantier avec l'architecte et l'entreprise VIMAR.

7. REMPLACEMENT DE LA PORTE DE GARAGE

7.1. Vote de principe

Il est proposé de procéder au remplacement de la porte de garage de l'immeuble.

Quorum requis : Majorité des deux tiers (soit 66,66 % + 1 quotité).

Résultats des votes :

% Pour :	89,55
% Contre :	10,45
% Total :	100,00

* Le détail des votes est annexé au présent Procès-Verbal.

Décision : L'assemblée valide le remplacement de la porte de garage de l'immeuble

CABINET D'EXPERTISE & GESTION IMMOBILIERE

Agence Bruxelles-Sud (Siège social) - Chaussée d'Alsemberg, 614A-616 à 1180 Uccle
Agence La Cambre - Boulevard de la Cambre, 28 à 1000 Bruxelles

T. + 32 (0)2 346 03 24 - Service d'urgence + 32 (0)475 70 56 14 - E. info@immo-cegi.be
Agent Immobilier agréé IPI : 505.833 - RPM Bruxelles - TVA BE 0421 861 809

7.2. Choix du fournisseur

Les sociétés suivantes ont remis offre.

- o La société **VIPER** propose ses services pour un montant de **7.308,70€** TVAC + contrat de maintenance 520€/an
- o La société **ALL ACCESS** propose ses services pour un montant de **7.351,22€** TVAC - contrat de maintenance 191,05€ /an
- o La société **PORTOMATIC** propose ses services pour un montant de **10.187,66€** TVAC + contrat de maintenance 760€/an (- 2 ans offert)

L'assemblée souhaite voter sur l'offre de la société VIPER

Il est procédé au vote.

Quorum requis : Majorité absolue (soit 50 % + 1 quotité).

Résultats des votes :

% Pour :	100,00
% Contre :	0,00
% Total :	100,00

* Le détail des votes est annexé au présent Procès-Verbal.

Décision : L'assemblée valide l'offre de la société VIPER pour le remplacement de la porte de garage.

7.3. Choix du financement

Il est proposé de financer les travaux via le fonds de réserve.

Il est procédé au vote.

Quorum requis : Majorité absolue (soit 50 % + 1 quotité).

Résultats des votes :

% Pour :	100,00
% Contre :	0,00
% Total :	100,00

* Le détail des votes est annexé au présent Procès-Verbal.

Décision : L'assemblée valide le financement des travaux par le fonds de réserve générale.

CABINET D'EXPERTISE & GESTION IMMOBILIERE

Agence Bruxelles-Sud (Siège social) - Chaussée d'Alsemberg, 614A-616 à 1180 Uccle
Agence La Cambre - Boulevard de la Cambre, 28 à 1000 Bruxelles

T. + 32 (0)2 346 03 24 - Service d'urgence + 32 (0)475 70 56 14 - E. info@immo-cegi.be
Agent Immobilier agréé IPI : 505.833 - RPM Bruxelles - TVA BE 0421 861 809

8. CONTRAT D'ASSURANCE - INFORMATION

Le syndic informe les copropriétaires des couvertures et intervention de l'assurance incendie HDI de la copropriété et répond aux différentes questions des copropriétaires. (les listings ci-dessous sont composé d'exemple non-exhaustif)

Page | 8

L'assurance de l'immeuble intervient principalement en cas de sinistre lié à :

- Incendie / explosion
- Dégâts des eaux
- Tempêtes / catastrophes naturelles
- Inondation
- Risques électriques
- Actes de vandalisme / sabotage
- Détériorations immobilières consécutives à un vol
- RC de l'immeuble

En cas d'**intervention de l'assurance** pour l'indemnisation d'un dossier, cette dernière intervient pour :

- Les dégradations dans les parties communes et privative (immobilier)
- Les frais de recherches de fuites et rapport d'expertise
- Les frais d'ouverture et de fermeture pour accéder à l'origine de la fuite
- Les frais de conservation (mise en place de pompe d'évacuation d'eau, de déshumidificateur, installation d'une bâche en toiture,...)
- Les frais de relogement dans le cas où le logement est considéré comme inhabitable
- La perte de loyer ou de jouissance du logement uniquement le temps de la réalisation des travaux.

Il est précisé que le contrat d'assurance de la copropriété prévoit une indemnité complémentaire de 10% sur le montant total d'indemnité accordé par l'assurance appelée « pertes indirectes ».

L'assurance n'intervient pas pour :

- Les usures normales
- Remplacement d'une canalisation en fin de vie sans sinistre
- Dommage dû à un manque d'entretien connu et non traité
- Des améliorations réalisées lors des travaux (remplacement d'un carrelage par du marbre, porte d'entrée par une porte blindée, ..)

En cas d'amélioration, l'assurance indemnise sur la base de la valeur de remise en état du bien dans son état d'origine, sans tenir compte de la plus-value résultant des travaux réalisés.

Toute indemnisation de l'assurance entraine le paiement d'une franchise qui peut varier selon le type de sinistre et la statistique sinistre de l'immeuble.

Lorsque plusieurs sinistres liés à des dégâts des eaux sont déclarés à répétition par la copropriété, l'assureur peut décider la mise en application une franchise majorée (par exemple : multipliée par 4, 6 ou 10) lors des futurs sinistres. Dans les cas les plus

CABINET D'EXPERTISE & GESTION IMMOBILIERE

Agence Bruxelles-Sud (Siège social) - Chaussée d'Alseberg, 614A-616 à 1180 Uccle
Agence La Cambre - Boulevard de la Cambre, 28 à 1000 Bruxelles

T. + 32 (0)2 346 03 24 - Service d'urgence + 32 (0)475 70 56 14 - E. info@immo-cegi.be
Agent Immobilier agréé IPI : 505.833 - RPM Bruxelles - TVA BE 0421 861 809

défavorables, elle peut également résilier le contrat ou refuser son renouvellement, obligeant ainsi la copropriété à rechercher un nouvel assureur, souvent à des conditions moins avantageuses.

Le syndic informe précise bien que l'assurance de la copropriété intervient uniquement sur les parties immeubles de la copropriété. Ce qui implique que les occupants sont invités à souscrire à une RC privée et une assurance contenue pour tous les élément « meuble » présent dans l'appartement. Page | 9

9. BUDGET 2026-2027

9.1. Vote sur le budget 2026 - 2027 et validation des appels de provisions

Le syndic explique le budget prévisionnel envoyé à l'ensemble des copropriétaires.

Le syndic propose de valider le budget de 184.000€ financer par des appels de provisions trimestriels d'un montant de 46.000€.

Il est procédé au vote.

Quorum requis : Majorité absolue (soit 50 % + 1 quotité).

Résultats des votes :

% Pour :	100,00
% Contre :	0,00
% Total :	100,00

* Le détail des votes est annexé au présent Procès-Verbal.

Décision : L'assemblée valide le budget de 184.000€ financé par des appels de provisions d'un montant de 46.000€ pour la période 2026/2027.

9.2. Analyse et évaluation du fonds de réserve

Au 28 février 2026, le fonds de réserve s'élève à **105.451,60€** et est actuellement financé à hauteur de 36.000€ par des appels mensuels de 3.000€.

Il est proposé de maintenir le financement du fonds de réserve à hauteur de 36.000€/an par des appels mensuels de 3.000€.

Il est procédé au vote.

Quorum requis : Majorité absolue (soit 50 % + 1 quotité).

Résultats des votes :

% Pour :	100,00
% Contre :	0,00

CABINET D'EXPERTISE & GESTION IMMOBILIERE

Agence Bruxelles-Sud (Siège social) - Chaussée d'Alsemberg, 614A-616 à 1180 Uccle
Agence La Cambre - Boulevard de la Cambre, 28 à 1000 Bruxelles

T. + 32 (0)2 346 03 24 - Service d'urgence + 32 (0)475 70 56 14 - E. info@immo-cegi.be
Agent Immobilier agréé IPI : 505.833 - RPM Bruxelles - TVA BE 0421 861 809

% Total :	100,00
-----------	--------

* Le détail des votes est annexé au présent Procès-Verbal.

Décision : L'assemblée décide de maintenir le financement du fonds de réserve à hauteur de 36.000€/an par des appels mensuels de 3.000€.

Page | 10

10.ELECTION ET/OU REELECTION

10.1. Conseil de Copropriété

Le Conseil de Copropriété est démissionnaire annuellement. Il était composé de Mesdames HANSSENS, EL HADJ et Monsieur ORBAN.

L'ensemble des membres du conseil de représentent.

Il est procédé au vote.

Quorum requis : Majorité absolue (soit 50 % + 1 quotité).

Résultats des votes :

% Pour :	100,00
% Contre :	0,00
% Total :	100,00

* Le détail des votes est annexé au présent Procès-Verbal.

Décision : L'assemblée décide de nommer de Mesdames HANSSENS, EL HADJ et Monsieur ORBAN.

10.2. Commissaire aux comptes

Pour rappel, Monsieur Festraet est chargé de la vérification des comptes

Ce dernier se représente.

Il est procédé au vote.

Quorum requis : Majorité absolue (soit 50 % + 1 quotité).

Résultats des votes :

% Pour :	100,00
% Contre :	0,00
% Total :	100,00

* Le détail des votes est annexé au présent Procès-Verbal.

Décision : L'assemblée décide de nommer Monsieur Festraet comme commissaire aux comptes pour l'exercice 2026/2027.

CABINET D'EXPERTISE & GESTION IMMOBILIERE

Agence Bruxelles-Sud (Siège social) - Chaussée d'Alseberg, 614A-616 à 1180 Uccle
Agence La Cambre - Boulevard de la Cambre, 28 à 1000 Bruxelles

T. + 32 (0)2 346 03 24 - Service d'urgence + 32 (0)475 70 56 14 - E. info@immo-cegi.be
Agent Immobilier agréé IPI : 505.833 - RPM Bruxelles - TVA BE 0421 861 809

10.3. Syndic CEGI SRL

Il est procédé au vote.

Quorum requis : Majorité absolue (soit 50 % + 1 quotité).

Résultats des votes :

% Pour :	100,00
% Contre :	0,00
% Total :	100,00

** Le détail des votes est annexé au présent Procès-Verbal.*

Page | 11

Décision : L'assemblée décide de reconduire le mandat du syndic CEGI.

Tous les points étant débattus, la séance est levée à 18h20.

Le syndic informe l'assemblée que le présent PV sera envoyé par mail à l'ensemble des copropriétaires. Les copropriétaires le souhaitant peuvent l'obtenir sous format papier sur simple demande auprès du syndic.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent procès-verbal, et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments très distingués.

SIGNATURES :

Pour CEGI srl,
Robin Henaut



Président de l'Assemblée



G. SWAELENS

CABINET D'EXPERTISE & GESTION IMMOBILIERE

Agence Bruxelles-Sud (Siège social) - Chaussée d'Alsemberg, 614A-616 à 1180 Uccle
Agence La Cambre - Boulevard de la Cambre, 28 à 1000 Bruxelles

T. + 32 (0)2 346 03 24 - Service d'urgence + 32 (0)475 70 56 14 - E. info@immo-cegi.be
Agent Immobilier agréé IPI : 505.833 - RPM Bruxelles - TVA BE 0421 861 809





SRL CEGI
CHAUSSÉE D'ALSEMBERG, 614 A - 616
B-1180 UCCLE
TÉL. 02/346.03.24
info@immo-cegi.be

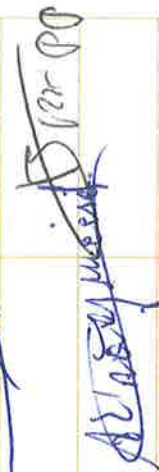
FEUILLE DE PRÉSENCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 18/06/2026 À 17:00

FAIT LE : 18/06/2026
IMMEUBLE : 1069 - ACP ARTIGNY (0843019872)
BOULEVARD EDMOND MACHTENS , 121-123-125
1080 BRUXELLES

Copropriétaire		Lots		Quotités			Signature	
Nombre total de copropriétaires : 52				Clé	Total	Présent	Procuration	
ALALI ANAS - RAZZOOK		3B		0001	212,00			
Arlette Feld - HONINCKX		2E, GAR.		0001	224,00			
BEKKAOUJ Souad		1D		0001	180,00			
BEN DRISS - ASSU		4D, GAR.		0001	192,00			
Boisdenghien Paulette		6C, GAR. 40		0001	192,00			
CAPOUILLEZ		6B, GAR. 08		0001	224,00			
CHAMOUN - EL HADJ		8 EF, GAR. 23		0001	282,00			
COLLIN Francine		0D, GAR.		0001	126,00			
COUSIN-KHADIRI Sophie Jeannine Yves		8 AB, GAR. 06/07		0001	288,00			
CREETEN		GAR. 32		0001	12,00			
DARKAOUI Aicha - Mohamed		2B, GAR. 17/18		0001	230,00			

Copropriétaire		Lots		Quotités			Signature	
Nombre total de copropriétaires : 52				Clé	Total	Présent		Procuration
DEBLOEM Martine	4A, GAR. 04			0001	192,00			
DHAENE	3A, GAR. 09			0001	192,00			
DUYCK	2D, GAR. 39			0001	192,00			
EL BENAÏSSI	6E, GAR.			0001	224,00			
FINNE Christianne	GAR. 26/27			0001	18,00			
FRANSEN Carine	5A, GAR. 13			0001	192,00			
GRAULICH Evelynne	4F, GAR. 01			0001	192,00			
HANSSENS - FESTAETS	1C			0001	180,00			
HECQUET Yvette	6F, GAR. 37			0001	192,00			
KASEREKA KYAVURYIRWE -SYAKOLA	1A			0001	180,00			
KEITSCH	4C, GAR. 20			0001	192,00			
KOLA Antzela	7F			0001	180,00			
KREISMAN	1B, GAR. 33			0001	224,00			
LAMINE Young Mi S	8 CD, GAR. 05			0001	282,00			
LANCKMANS - DECLOEDT	3F			0001	180,00			

Copropriétaire		Lots		Quotités			Signature	
Nombre total de copropriétaires : 52				Clé	Total	Présent	Procuration	
/	MANSOUR Imen	2F, GAR.		0001	192,00			
	MELAET - DELNEST	3D, GAR. 25		0001	192,00			
/	MESSINA - MIRAGLIA Filippo - Rosetta	2C		0001	180,00			
	MEURIS - DESMET David - Kevin	7A, GAR. 12		0001	192,00			
/	MIGNOLET Huguette	7C, GAR.		0001	192,00			
	MM DENTAL	0A		0001	202,00			
/	MUTUZA TAMBWE - MINGIELE Patricia	5E		0001	212,00			
	ORBAN - DE- GROM	5D, GAR. 22		0001	192,00			
/	PAOLINI Ruffo c/o Mme Rousseaux	0F		0001	170,00			
	REIBER - LENVAIN Guy - Carine	3C, GAR. 29		0001	192,00			
/	RENDERS - AZAM Rachida	1E, GAR. 14		0001	224,00			
	SILVERGEST	0B		0001	86,00			
/	SONJEAU Anne	4E		0001	212,00			
	SONJEAU Muriel	7E, GAR.		0001	224,00			
/	STANUS - CHRISTIAENS Bernard - Françoise	5B, GAR. 38		0001	224,00			

Copropriétaire		Lots		Quotités		Signature	
Nombre total de copropriétaires : 52							
TASKIN - MARCEL - CATTEEUW Roseline	5F			0001	180,00		
TOURNEUR - MASY Guy - Rose-Marie	3E, GAR. 16			0001	224,00		
VAN CRAEYMEERSCH - THYS Suzanne	6A, GAR. 11			0001	192,00		
VAN DEN HOUTEN - VAN HAESENDONCK Egide - Esther	6D, GAR.			0001	192,00		
VAN LAETHEN - HEYEN Jean - Irène	4B, GAR.			0001	224,00		
VAN LERBERGHE Belkaima	7B, GAR.			0001	224,00		
VAN VLAENDEREN Maria-Louisa	2A, GAR. 24			0001	192,00		
VANDEN BREMT Alexis	1F			0001	180,00		
VANDIST Jeanne	5C, GAR.			0001	192,00		
VASTENAEKEL Raymond	7D, GAR.			0001	192,00		
WILLEMS Myriam	0C			0001	148,00		
TOTAL QUOTITÉS				0001	10 000,00		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence est arrêtée à 31 copropriétaires présents ou représentés, totalisant ensemble 5704 parts.



ACP ARTIGNY
Boulevard Edmond Machtens 121-123-125 à 1080 Bruxelles
BCE 0843.019.872

LISTE DES PRESENCES PAR ORDRE D'ARRIVEE
Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 18 juin 2026

Liste des copropriétaires	Quotités	(P)résent (R)représenté (A)bsent	N° de bulletin
BIESIAGA	192	a	
ALALI ANAS - RAZZOOK	212	a	
Arlette Feld - HONINCKX	224	a	
BEKKAOUI	180	p	15
BEN DRISS - ASSU	192	p	13
Boisdenghien	192	r	1
CAPOUILLEZ	224	a	
CHAMOUN - EL HADJ	282	a	
COLLIN	126	r	12
COUSIN-KHADIRI	288	a	
CREETEN	12	p	19
DARKAOUI	230	p	18
DEBLOEM	192	r	2
DHAENE	192	a	
DUYCK	192	a	
EL BENAÏSSI	224	p	7
FINNE	18	r	1
FRANSEN	192	r	2
GRAULICH	192	p	20
HANSENS - FESTAETS	180	p	2
HECQUET	192	r	3
KASEREKA KYAVURYIRWE - SYAKOLA	180	p	17
KEITSCH	192	p	10
KOLA	180	a	
KREISMAN	224	p	9
LAMINE	282	p	14
LANCKMANS - DECLOEDT	180	a	
MANSOUR	192	r	15
MELAET - DELNEST	192	a	
MESSINA - MIRAGLIA	180	r	1
MEURIS - DESMET	192	a	
MIGNOLET	192	p	16
MM DENTAL	202	a	
MUTUZA TAMBWE - MINGIELE	212	a	
ORBAN - DE- GROM	192	p	1
PAOLINI	170	a	
REIBER - LENVAIN	192	p	3
RENDERS - AZAM	224	r	15
SILVERGEST	86	a	
SONJEAU	212	a	
SONJEAU	224	a	
STANUS - CHRISTIAENS	224	p	11
TASKIN - MARCEL - CATTEEUW	180	p	6
TOURNEUR - MASY	224	r	5
VAN CRAEYMEERSCH - THYS	192	p	8
VAN DEN HOUTEN - VAN HAESENDONCK	192	a	
VAN LAETHEM - HEYEN	224	a	
VAN LERBERGHE	224	a	
VANDEN BREMT	180	p	5
VANDIST	192	p	12
VASTENAEKEL	192	p	4
WILLEMS	148	r	3

Quorum de présence	
Nombre de propriétaire(s) présent(s) :	20 propriétaire(s)
Ayant ensemble :	3.824 quotité(s)
Nombre de propriétaire(s) représenté(s) :	11 propriétaire(s)
Ayant ensemble :	1.880 quotité(s)
Total des propriétaires présents et représentés :	31 / 52
Total des quotités :	5.704 / 10.000

